Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 décembre 2019

PUBLIE LE : 24 DEC. 2019

Délibération n°161219-8 : Approbation du contrat eau, trame verte et bleue, climat des plaines et coteaux de la seine centrale urbaine 2020-2024

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**7**
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	**1**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***11***
Délégués comptant pour le vote	:	***11***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

SIA / CS – 161219-8

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT EAU, TRAME VERTE ET BLEUE, CLIMAT DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020-2024

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Premier Vice-président

VU le diagnostic du bassin versant plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, réalisé en 2013, et le diagnostic Trame verte et bleue réalisé en 2019 ;

VU le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine (2020-2024) et ses quatre enjeux ;

VU l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par le comité de bassin réalisée en décembre 2016 ;

CONSIDERANT que le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 permettra d'obtenir un financement prioritaire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris (pour les territoires métropolitains ou dans une logique d'amont/aval du bassin versant), et également une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires ;

CONSIDERANT que le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 permettra d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du Contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du Contrat ;

CONSIDERANT que le SIARSGL propose d'y inscrire des opérations répondant aux enjeux et objectifs du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 ;

CONSIDERANT que, par cette signature, le SIARSGL s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique.

CONSIDERANT la volonté pour le SIARSGL, dans le cadre de ses compétences, d'adhérer à ce Contrat et de répondre à ses enjeux en s'engageant sur son plan d'actions sur 2020-2024.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 ;

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles le SIARSGL est maître d'ouvrage, pour un montant estimatif total de 6 940 095,54 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et les documents correspondants ;

ARTICLE 4 : APPROUVE les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24 DEC. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 24 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

eau seine normandie
Comité de bassin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

ensemble
donnons
vie à l'eau

Agence de l'eau
Établissement public de l'État

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau seine normandie
Agence de l'eau

BASSIN SEINE-NORMANDIE

Engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

En signant la présente déclaration, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, je m'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. A ce titre, j'assure, sur mon domaine et sur mon territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- préserver la qualité de l'eau,
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues,
- anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

En conséquence,

Je déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux ;

Je m'engage, <u>dans la limite de mon territoire et de mon domaine de compétence</u> à :

- impliquer mes collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique,
- décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de mon territoire et de mon domaine de compétence ;
- mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci,
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions,
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Date :

Nom du signataire :

Fonction, Organisation représentée :

Contact :

Signature :

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-8-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

Programme prévisionnel d'actions (2020-2024) du syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye pour le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Détail du projet	Surfaces/linéaires concernés	Objectifs du projet	Estimation globale du projet en € HT	Estimation du montant éligible du projet en € HT	Période prévisionnelle du projet	Etat d'avancement	2020	2021	2022	2023	2024	Coût global estimatif
SIARSGL	Schéma directeur d'eaux pluviales	L'objectif est d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur le territoire de manière à limiter les déversements en temps de pluie vers le milieu naturel en proposant des solutions de gestion alternatives des eaux pluviales	1,42 km²	B1	50 000,00 €	40 000,00 €	2020	En réflexion	40 000,00 €					40 000,00 €
SIARSGL	Création d'un bassin d'orage sur la commune du Pecq - Branche Nord	L'objectif de cet aménagement est de limiter les déversements vers le milieu naturel au niveau du DO Prairies. Pour cela un bassin de stockage/restitution sera créé et le DO prairies sera recréé à l'aval de sa position actuelle. A l'issue du projet, le nombre de jours de déversement annuel passera de 170 à moins de 18. Cela correspondra a une absence de déversement pour les évènements correspondant à 95 % du temps, ce qui est compatible avec l'arrêté du 21 juillet 2015.	4 000 m3	B3	9 056 640,50 €	2 399 760 €	2020-2022	Marché travaux en cours d'attribution	959 904,00 €	1 439 856,00 €				2 399 760,00 €